COMMUNE DE VILLEGOUGE

3, Place du Général de GAULLE
33141 Villegouge

MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR L'EXTENSION ET LA RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE DE VILLEGOUGE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date et heure limites de réception des offres

20 octobre 2017 à 12 Heures

1 : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne la **Mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la restructuration du Groupe scolaire de Villegouge** (Gironde).

La commune de Villegouge doit, en prévision d'une augmentation de la population à court terme, envisager un agrandissement de son groupe scolaire. L'objectif communal étant :

- De construire une nouvelle entité scolaire à proximité immédiate des deux pôles existants (maternelle et élémentaire) et répondant aux exigences en vigueur en matière de surface, d'équipements, de sécurité et de réglementations (sanitaires, incendie, accessibilité, sécurité…)
- De regrouper l'ensemble des 4 classes élémentaires existantes sur 2 sites et d'en créer une de plus, afin d'avoir un seul pôle élémentaire. L'ouvrage sur lequel porte la mission de maîtrise d'œuvre appartient à la catégorie « construction neuve d'ouvrage de bâtiment ».

Pour mener à bien les études de programmation, une Convention d'Aménagement d'Ecoles (CAE) a été lancée avec le Conseil Général en mai 2017. Les fiches d'actions, réalisées dans la phase 3, seront disponibles fin octobre.

Ce nouveau groupe scolaire sera situé au **4 rue des Lilas,** face au Multiple Rural « Les Jardins d'Aliénor » et à la Gendarmerie (sur les parcelles AI 594 et AI 591)
La surface bâtie utile envisagée est de 500 m² et la surface totale (SHON + préau + cour) de 1 300 m² sur un terrain d'environ 2 300 m².
Le coût prévisionnel affecté aux travaux est estimé à **1 100 000 euros H.T**.
La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret nº 2016-360 du 25 mars 2016.

1.2 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en tranche ou en lot.
La mission de maîtrise d'œuvre, au sens du décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993, Version consolidée au 18 septembre 2017, comportera les missions suivantes :

- Missions de base :
  - ✓ Etudes de 2 ou 3 d'esquisses (ESQ)
  - ✓ Etudes d'avant-projet sommaire (APS);
  - ✓ Etudes d'avant-projet définitif (APD) ;
  - ✓ Dossier demande de permis de construire (DPC) ;
  - ✓ Etudes de projet (PRO) ;
  - ✓ Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) ;
  - ✓ Assistance à la passation des Contrats de Travaux (ACT) après accord sur le PC et sur les demandes de subventions ;
  - ✓ VISA des études d'exécution, plan de synthèses (VISA) ;
  - ✓ Direction d'Exécution des contrats de Travaux (DET);
  - ✓ Assistance aux Opérations de Réception (AOR) ;
  - ✓ Dossier des ouvrages exécutés (DOE) ;
  - ✓ Garantie de parfait achèvement (GPA).

- Mission complémentaire optionnelle :
  - ✓ Organisation, de Pilotage et de Coordination (OPC)

1.3 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.
En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire.
L'architecte doit être le mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Il s'agit d'une consultation de candidats groupés conjoints comprenant au moins :

- Un architecte ayant des références dans l'étude et la réalisation de groupes scolaires ou dans des opérations de même nature, et de complexité équivalente.
- Un paysagiste
- Un ou des bureaux d'études spécialisés dans les domaines :
  - structures (béton, métalliques ou bois) ;
  - chauffage, rafraîchissement, ventilation, traitement de l'air et plomberie ;
  - électricité en courant fort et en courant faible ;
  - acoustique du bâtiment ;
  - VRD
  - économie de la construction.
- Un OPC en phase de chantier pour la mission d'Organisation, de Pilotage et de Coordination, des travaux confiés à des tiers. Des réunions de chantier hebdomadaires seront demandées. Cette mission pouvant être assurée par l'architecte mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

2 : Conditions de la consultation

2.1 - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des phases d'études sont à renseigner dans à l'acte d'engagement et font partie des critères de jugement des offres.

Les étapes clés retenues sont :

- dépôt du permis de construire pour mars 2018
- signature des marchés en septembre 2018
- réception des bâtiments fin 2019, début 2020

2.2 – Variantes et Prestations supplémentaires éventuelles (options)

Aucune variante n'est autorisée.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les paiements des prestations de maîtrise d'œuvre, objet du présent marché, seront effectués par mandats administratifs dans un délai de 30 jours à réception de la note d'honoraires.

3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- Plan et règlement PLU (zone UE)

Le dossier de consultation est disponible à l'adresse électronique suivante :
http://mairie.villegouge.fr rubrique mairie/marchés publics et urbanisme.

4 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature (*version CERFA 2016*). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr. Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 48 du Décret nº2016-360 du 25 mars 2016 :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail.

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret nº2016-360 du 25 mars 2016 :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux du type de ceux du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret nº2016-360 du 25 mars 2016 :

- Justificatif de l'inscription au Conseil de l'Ordre des Architectes ;
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des prestations de maîtrise d'œuvre exécutées au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux ;
- Indication des titres d'études et professionnels des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat ;
- Un mémoire justificatif :
  - des montants de rémunération, avec un tableau de répartition des honoraires entre cotraitants,
  - de la méthodologie d'intervention de l'équipe de maîtrise d'œuvre,
  - des délais d'exécution des différentes phases de conception et de réalisation.
- La mission OPC fera l'objet d'un chiffrage distinct de la mission de maîtrise d'œuvre.
- Une affiche format A2 ou A1 mettant en exergue 1 ou 2 projets significatifs réalisés par l'architecte avec des vues en plan, des insertions, des photographies, ainsi que le coût des travaux, la surface et son année de réalisation.

Le dossier contenant les pièces de la candidature et de l'offre sera présenté en 2 exemplaires :

- 1 exemplaire original sur support papier ;
- 1 copie sur support informatique au format PDF (CD ROM ou clé USB).

Toutes les pièces mentionnées ci-dessus sont obligatoires. Tout dossier incomplet ou non conforme pourra être jugé irrecevable et éliminé. Les candidats ne présentant pas les capacités professionnelles, techniques et financières requises seront écartés.

5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

5.1 - Critères de sélection

La sélection des candidatures sera effectuée, par la Commission communale d'ouverture des offres, au regard des documents à fournir et dans le respect des principes fondamentaux du

Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 selon les critères et la pondération suivants :

- Montant des honoraires (40%)
- Valeur technique de l'offre (60 %) avec les 5 sous critères suivants :
  - Moyens humains et techniques des équipes (10)
  - Compétences réglementaires, et techniques, outils et méthodes mis en œuvre, planification des grandes phases du projet. (15)
  - Expériences et références du mandataire et de l'équipe en opérations de nature similaire (10)
  - Compétences environnementales (10)
  - Qualité d'expression architecturale et adéquation avec les attentes de la maîtrise d'ouvrage (15)

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée, en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Après analyse des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de procéder à une négociation avec les 2 candidats les mieux disant ayant remis une offre conforme.

5.2 - Suite à donner à la consultation

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans un délai de 10 jours à compter de la date d'envoi de la lettre en R.A.R. signée par le pouvoir adjudicateur, les certificats et attestations prévus à l'article 51 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. Une attestation d'assurance en cours de validité devra également être produite dans le même délai.

A l'issue de la consultation, il ne sera versé aucune prime aux candidats non retenus.

6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la restructuration du Groupe scolaire de Villegouge

NE PAS OUVRIR

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal. Il doit parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

Mairie de VILLEGOUGE
3, Place du Général de GAULLE 33141
Villegouge

Avant le vendredi 20 octobre à 12 heures

Horaires d'ouverture :
Lundi au vendredi de 8H30 à 12H et de 14H à 18H30 sauf le mardi et le mercredi après midi

Aucune transmission électronique n'est autorisée pour cette consultation.
Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu.

7 : Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

Mairie de Villegouge
3, Place du général de GAULLE
33141 Villegouge
Tel : 05 57 84 42 08
mairie.villegouge@wanadoo.fr

Pour répondre à l'appel d'offre, une visite sur site est obligatoire avec prise de rendez-vous préalable auprès de Mme le Maire Jeanine MEDES au 05 57 84 42 08. Une attestation de visite sera remise au candidat (elle sera à joindre a l'offre).
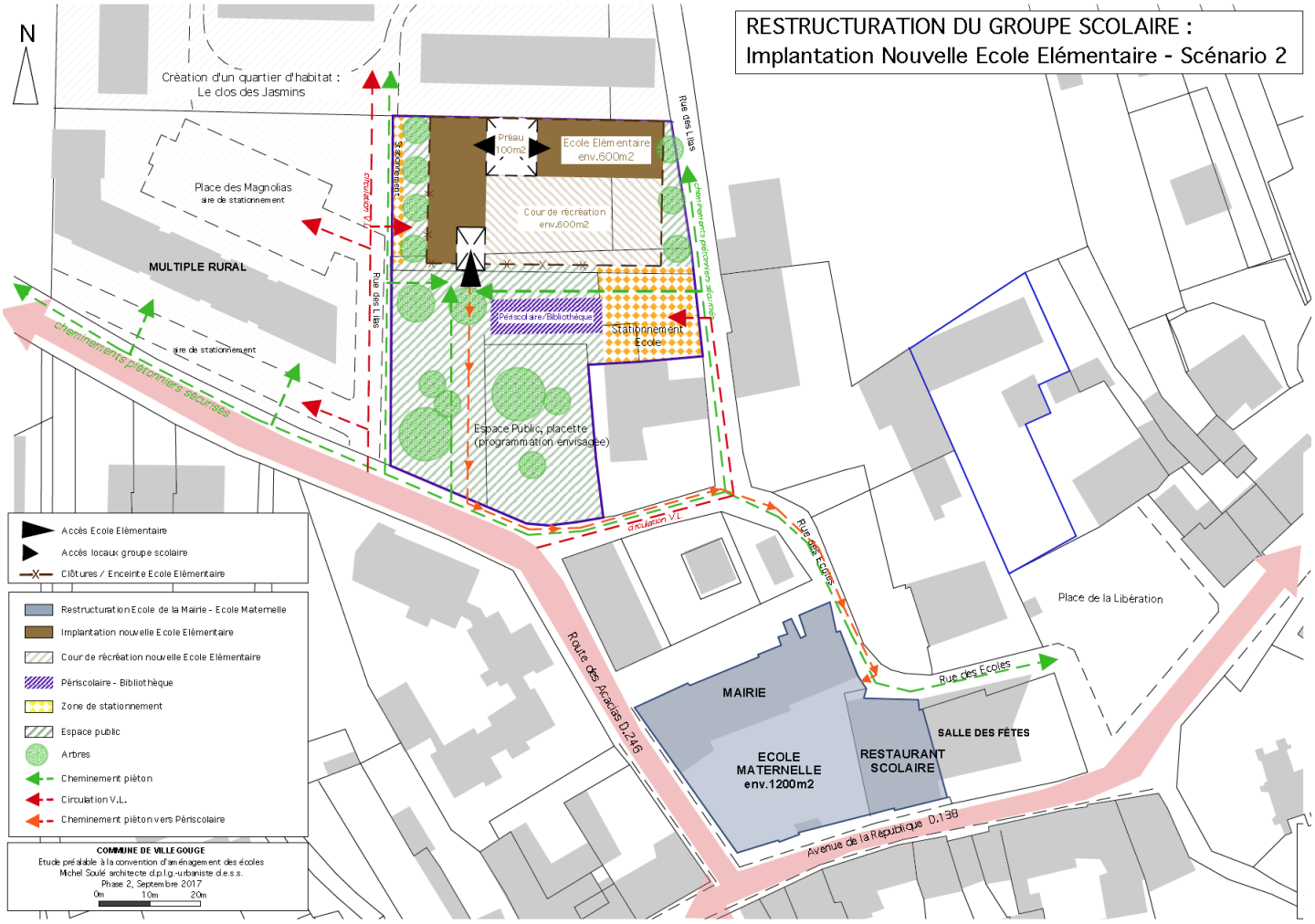
Exemple d'implantation possible envisagée dans la CAE :